



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Service de la Navigation
du Nord-Pas-de-Calais

Arrondissement E.A.U

Service de Police de l'Eau du Nord

Cellule Hors Cours d'Eaux Domaniaux

Lambersart, le

- 7 MAI 2009

Monsieur **CHER RENE**
50, chemin d'en Haut

59590 RAISMES

Référence : 59-2008-00181 PK-N° 45 /SPE59
Vos réf. :

Tél. 03 20 00 50 59 - Fax : 03 20 93 11 20

Objet : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L.214-1 à
L.214-6 du Code de l'Environnement : Création d'un forage à
Raismes

Monsieur,

En vertu de l'article R.214-35 du Code de l'Environnement : « le délai accordé au Préfet par l'article L.214-3 pour lui permettre de s'opposer à une opération soumise à déclaration est de deux mois à compter de la réception d'une déclaration complète », la complétude devant être étudiée dans la première quinzaine tout au plus.

Le dossier déposé par vos soins le 3 décembre 2008 concernant la création d'un forage sur la commune de Raismes a bénéficié, par conséquent, d'une autorisation tacite. Néanmoins, je vous transmets ci joint l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales auxquelles votre ouvrage doit se conformer.

En cas de contrôle, vous voudrez bien communiquer le n° 59-2008-00181 caractéristique du dossier ci dessus mentionné.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Chef du SDPE du Nord,
Le Chef de Cellule,

CATHERINE THOMAS

PJ : 1 arrêté

**Présent
pour
l'avenir**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Service de la Navigation
du Nord-Pas-de-Calais

Arrondissement E.A.U

Service de Police de l'Eau du Nord

Cellule Hors Cours d'Eaux Domaniaux

Lambersart, le

- 7 MAI 2009

Monsieur le Maire
de la Commune de Raismes
Grand Place

59590 RAISMES

Référence : 59-2008-00181 PK-N° 846 /SPE59

tél 03 20 00 50 59 fax 03 20 93 11 20

Objet : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L.214-1 à
214-6 du Code de l'Environnement : Création d'un forage à
Raismes

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R.214-37 du Code de
l'Environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par Monsieur CHER René le
03/12/2008 concernant : **la création d'un forage sur la commune de Raismes.**

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum
copie de la décision de Monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage
correspondant signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Pour Le Chef du SDPE du Nord,
Le Chef de Cellule,

Catherine Thomas

PJ : Dossier – Copie du courrier d'accord sur le dossier

Présent
pour
l'avenir